



Appel à cotisation 2022

Cher(e)s adhérent(e)s et futur(e)s adhérent(e)s,

Nous vous espérons en bonne santé ainsi que vos proches à l'issue de cette année 2021 fortement impactée par la pandémie Covid.

- Cette pandémie nous a conduits à réfléchir à nos pratiques dans la prise en charge des femmes en demande d'IVG et aux mesures possibles pour simplifier leur parcours, notamment durant les périodes de confinement.
- Certaines de ces mesures sont susceptibles de perdurer: la HAS a en effet validé la pratique de l'IVG par méthode médicamenteuse hors établissement de santé jusque à 9 SA et nous attendons les décrets d'application de cette mesure réservée jusqu'à présent à la période d'état d'urgence sanitaire .
- Nous espérons par ailleurs que la proposition de loi « Renforcer le droit à l'avortement » (extension du délai d'IVG à 16 SA, suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG, accès à l'IVG instrumentale pour les sages-femmes) pourra enfin être débattue au parlement (et votée ...) avant la fin de l'année 2021.
- La prise en charge des IVG instrumentales par les sages-femmes répond à nos attentes, même si pour l'instant cela ne se fera que dans le cadre d'une expérimentation de 3 ans et avec une limite de terme . Nous sommes là aussi en attente des décrets d'application . Nous souhaitons qu'a l'issue de cette expérimentation la pratique soit pérennisée pour les sages-femmes et qu'elles puissent les réaliser jusqu'au terme légal.
- Nous avons poursuivi plus que jamais notre travail auprès des instances politiques et institutionnelles afin de faire progresser les législations et recommandations nécessaires à ces améliorations.
- Les effets de la pandémie nous ont obligé à repousser les journées d'étude qui vont donc se tenir, nous l'espérons , à Grenoble comme prévu , mais les 25 et 26 mars 2022.

A travers les débats et prises de position qu'a suscité la proposition de loi sur l'accès à l'IVG, nous avons pu mesurer à nouveau les réticences, tant parmi les acteurs politiques que chez certains de nos consœurs, confrères ou collègues à permettre aux femmes d'exercer leur droit à disposer de leur corps, nous rappelant une fois de plus que rien n'est acquis dans ce domaine et que la nécessité de maintenir notre vigilance et nos efforts reste entière.

C'est pourquoi nous vous invitons à renouveler dès maintenant votre adhésion à l'Ancic et à encourager vos collègues à le faire.

Plus que jamais l'Ancic a besoin de vous toutes !

Le bureau de l'ANCIC

Coprésidentes : Laurence Danjou, Chrystel Mathurin-Bornat, Nathalie Trignol-Viguié

Secrétaire : Laura Marin Marin

Secrétaire adjointe : Chantal Birman

Trésorier : Michel Nény

Trésorière adjointe : Laurence Wittke